Logo CFDT

[ORANGE] La CFDT, force de proposition dans la négociation

La CFDT a imposé à la Direction une nouvelle approche simplifiée par seuils de rémunération. Cela vous permet, à vous salariés, de vous repérer plus facilement.

La CFDT a obtenu des augmentations collectives, revendication essentielle pour nous, et cela n'avait jamais encore eu lieu chez

Orange. Pour la CFDT, tous les salariés doivent avoir une augmentation de leur pouvoir d'achat, car nous sommes tous impactés par l'inflation.
Quelles sont les mesures obtenues ?

Elles concernent les salariés de droit privé et les cadres ACO/AFO Dbis, E et F.

- Si votre SGB est inférieur à 33 000 euros annuel, vous serez augmentés de 1 500 euros annuel.
- Si votre SGB est compris entre 33 000 et 55 000 euros annuel, vous se-rez augmentés de 1 300 euros annuel.
- Si votre SGB est supérieur à 55 000 euros annuel (hors bande G), vous serez augmentés de 1 100 euros annuel.

Et pour les fonctionnaires?

Une mesure collective garantie de 850 euros a été obtenue.

A cela, il faut ajouter une Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat (GIPA) de 600 euros. Elle concerne 70% des salariés fonctionnaires non-cadres. Vous êtes peut-être concernés.

La CFDT a également obtenu que les fonctionnaires en fin de grille indiciaire et qui touchaient un avantage monétaire soient promus sur le grade supérieur.

Cette mesure concerne 400 fonctionnaires non-cadres. Ainsi, ils bénéficieront d'une nouvelle grille indiciaire et d'une retraite calculée sur un indice supérieur.

Égalité professionnelle, deux enveloppes budgétaires prévues

Les mesures relatives à l'évolution professionnelle des femmes. L'enveloppe prévue est 0,2% de la masse salariale des femmes. Cette mesure représentera une augmentation de 4% avec un minimum de 1 200 euros par salariée concernée.

Les mesures individuelles de correction salariale Femmes/Hommes. L'enveloppe est de 0,2% du salaire global de base des femmes. Cette mesure représentera une augmentation de 5% avec un minimum de 1 500 euros par salariée concernée.

Budget mobilité, parcours professionnels et promotions

Une enveloppe est prévue de 0,5% de la masse salariale pour accompagner les promotions, les mobilités et les parcours professionnels.

La CFDT a donc signé cet accord qui octroie des augmentations collectives, des mesures individuelles, des mesures pour les parcours professionnels et des mesures pour les femmes.

En apposant sa signature, la CFDT agit pour tous et toutes !

nego
Documents
La CFDT, force de proposition dans la négociation